

---

## BILL.

### Acte pour incorporer l'association des Instituteurs du district de Québec.

**A**TTENDU qu'il existe à Québec, depuis Préambula.  
plusieurs années, une association connue sous le nom de "*l'Association des Instituteurs du district de Québec*," fondée dans  
5 un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général, et que pour atteindre ce but les membres de cette association ont formé une bibliothèque et une chambre de lecture, qu'ils tiennent des assemblées générales  
10 tous les deux mois, dans lesquelles sont traités, par le moyen de lectures, d'essais et de discussions, des sujets propres à répandre l'instruction, et à développer les connaissances utiles et pratiques au sein de  
15 la population de la ville de Québec et des alentours; et attendu que Benoit Marquette, Les officiers et membres de l'association incorporés. président, Félix E. Juneau, secrétaire, et Antoine Légaré, N. Juneau, J. Labranche, Benjamin Blumbart, François Fortier, Frs.  
20 Toussaint, Antoine Pâquet, Edouard Lajeunesse, Charles Pâquet, Théophile Dufresne, F. X. Gilbert, Paul Thibodeau, J. Létourneau, Flavien Pâquet, Joseph Croteau, Abraham Louvin, Edouard Dolbec, Charles Dion,  
25 Clément Cazeau et J. B. Dugal, membres de la dite association, ont, pour et au nom de la dite association des Instituteurs du district de Québec, représenté, par leur requête à la législature, que la dite association a été établie dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général, et qu'un grand nombre de lectures et d'essais ont été donnés par son entremise; et attendu qu'ils ont en outre représenté qu'afin d'atteindre plus  
35 promptement et plus efficacement le but pour lequel la dite association a été fondée, il est nécessaire qu'elle soit incorporée; et